

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D’ADMINISTRATION					
TENU LE 05 AVRIL 2023, 19 H					
TEAMS –L’INSTITUT NATIONAL DE PSYCHIATRIE LÉGALE PHILIPPE-PINEL					
Nom	Prénom	Fonction	Présent	Absent	ODJ
Brunelle	André	Membre indépendant – Président CA	☒	☐	1. Adoption de l’ordre du jour; 2. Période de questions du public (<i>procédure publiée</i>); 3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière tenue le 22 février 2023 et du tableau de suivi des décisions du conseil d’administration; 4. Mot du président du Conseil d’administration 4.1. Rapport du président, 5. Mot de la présidente-directrice générale ; 6. Projet de modernisation; 7. Plan d’action personne avec un handicap; 8. Direction de la recherche et enseignement universitaire (DRE) : 8.1. Renouvellement d’attestation de recherche pour trois chercheurs réguliers : 8.1.1. Monsieur Yanick Charette, Ph. D.; 8.1.2. Madame Audrey-Anne Dumais-Michaud, Ph. D.; 8.1.3. Monsieur Dave Holmes, Ph. D. 8.2. Renouvellement d’attestations de recherche pour deux chercheures associées; 8.2.1. Madame Marie-Hélène Goulet, Ph. D.; 8.2.1.1. Madame Laurence Roy, Ph. D. 8.3. Ajout d’une nouvelle membre au comité scientifique de l’INPL-PP 9. Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) :
Bourbonnais	Caroline	Membre indépendant	☒	☐	
Boily	Manon	Membre d’office - PDG	☒	☐	
Brabant	Carolle	Membre indépendante - Vice-présidente CA	☒	☐	
Couette	Alain	Membre indépendant	☒	☐	
Goyette	Michèle	Membre indépendant	☒	☐	
Héroux	Lise	Membre indépendant	☐	☒	

Lajoie	Marcelle	Membre indépendant	☒	☐	9.1. Preuve de responsabilité professionnelle dentiste et pharmaciens; 9.2. Recommandation de nomination de Dr Antoine Perreault, psychiatre; 9.3. Recommandation de nomination de Dr Amar Boudjerida, omnipraticien; 9.4. Recommandation de nomination de Dr Benoit Paquet, omnipraticien; 9.5. Demande de changement de statut de Dr Martin Gignac, psychiatre; 9.6. Lettre de démission de M. Sébastien Larose, pharmacien. 10. Affaires financières : 10.1. Suivi période 12; 10.2. Rapport financier trimestriel AS-617 de la période 12; 10.3. Octroi de contrat; 10.4. Stationnement – grille des tarifs. 11. Points d’information : 11.1. Compte-rendu du comité de gouvernance et d’éthique; 11.2. Compte-rendu du comité de vigilance et de la qualité; 11.3. Compte-rendu du comité des ressources humaines et communications; 11.4. Compte-rendu du comité de vérification; 11.5. Activités de la Fondation Pinel. 12. Période de huis clos entre les administrateurs du CA; 13. Prochaine séance (14 juin 2023); 14. Levée de la séance.
Lamer	Rachel	Membre indépendant	☒	☐	
Larue	Caroline	Université affiliée	☐	☒	
Leclerc	Grégoire	Université affiliée	☐	☒	
Lussier	Véronique	Membre indépendant	☒	☐	
Mansour	Mickael	Collège DRMG	☐	☒	
Regnier	Serge	Membre indépendant	☒	☐	Invités : Madame Annie Côté, DST Monsieur Alain Bouchard, DGA
Roy	Michelle	Collège CMDP	☒	☐	
So	Samsith	Collège CII	☒	☐	
					Population : Membre du personnel et de l’unité d’accrédiation sont présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée ayant dûment été convoquée, le président, M. André Brunelle, ouvre la séance à 19 h. Madame Mélanie Giroux, spécialiste en procédés administratifs, prend les délibérations en note et dresse le procès-verbal.

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
1.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR <i>PROPOSITION CA-2023-014</i> <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME CAROLLE BRABANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR ALAIN COUETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration avec la modification suivante : 8.3. Ajout d'une nouvelle membre au comité scientifique de l'INPL-PP</i> <i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i>
2.	PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC Le président informe les membres du conseil d'administration de la réception dans les temps requis des questions du public. Monsieur Arsenault en provenance du courriel Secrétaire générale 2960 fait lecture de sa question : Lors des rencontres organisées par la DSI et la DRH pour aller à la rencontre des ISPS les 21 et 22 mars derniers, nous apprenions que des démarches de formations pour améliorer sécurité de nos ISPS étaient entamées par la DSI sans que le comité paritaire en SST ne soit saisi du dossier. Comment l'organisation sera-t-elle en mesure de mettre en place des espaces de communications avec les syndicats afin que les travailleurs puissent voir leur sécurité s'améliorer? <i>[SIC]</i> La PDG prend parole et répond à la question concernant les rencontres avec la DSI-SM, DRHCAJ et les ISPS. Les éléments sont en train être colligés. Les suivis requis seront faits et acheminées aux instances mandatées. Concernant la question sur les espaces de communication, il est rappelé par la PDG que des espaces de communication existent, ils sont convenus comme dans tous les établissements et respectent la convention collective. La PDG comprend que peut être ces espaces mériteraient d'être bonifiés et invite à le nommer et apporter des propositions d'amélioration. La PDG réitère qu'il n'y a pas lieu de créer d'autres instances de communication, car elles existent. Monsieur Gaudet fait lecture de sa question :

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	Dans le cadre des dernières rondes de négociation, le ministère octroyait 100 000\$ à l'élaboration de projets servant à améliorer le bien-être au travail. Malgré les efforts soutenus de la partie syndicale les projets présentés d'abord; de formation sur le harcèlement au travail (CPNSSS), ensuite de communication positive (ASSTSAS) et finalement d'abonnement au gym et ou méditations, ont été refusés par l'organisation pour un dépôt au ministère. À trois reprises des fiches ont été complétées et aucune n'a abouti au ministère faisant perdre un an de travaux et l'accès à 100 000\$ pour la formation des travailleurs. Devant ce défi, comment l'organisation compte-t-elle améliorer le bien-être au travail de ses travailleurs ? <i>[SIC]</i> La PDG précise que les travaux ont été faits de façon très intensive et paritaire. Les propositions acceptées ou refusées se sont faites de façon paritaire, donc de façon paritaire il n'y a pas eu d'entente. La PDG informe que selon les informations dont elle dispose, les propositions sont en cours d'analyse au CPNSSS afin de s'assurer qu'elles correspondent au cadre légal convenu au national. Un travail très intensif de part et d'autre a été fait, malheureusement nous n'avons pas d'entente. Il y a toujours 100 000 \$ sur la table pour lequel nous avons fait des démarches afin que le délai soit reporté, délai qui a été accepté. La PDG invite M. Gaudet à faire des suggestions qui correspondent à l'ensemble des besoins de la clientèle, surtout du personnel et de vos membres afin que l'on puisse, ensemble, déposer une proposition qui va correspondre au cadre légale et qui va permettre une amélioration de la situation. La PDG remercie monsieur Gaudet pour sa question. Les questions étant écoutées, nous passons au point suivant.
3.	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE 22 FÉVRIER 2023 ET DU TABLEAU DE SUIVI DES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Les membres ont reçu copie du procès-verbal de la séance régulière tenue le 22 février 2023 et copie du tableau pour le suivi des décisions du conseil d'administration. <i>PROPOSITION CA-2023-015</i> <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME MICHÈLE GOYETT, APPUYÉ PAR MADAME MARCELLE LAJOIE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le procès-verbal de la séance régulière tenue le 22 février 2023 tel que rédigé du conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel.</i> <i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i> TABLEAU DE SUIVI DES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Les membres ont pris connaissance du tableau de suivi et du dépôt de la lettre adressée aux ISPS. Le président souligne que dans le tableau de suivi, il faut modifier l'entête de la colonne état de suivi. Cette modification sera apportée.
4.	MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION;

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	D'entrée de jeu, le président du conseil d'administration partage ses préoccupations face au projet de loi du ministre Dubé. Lors de la rencontre qui s'est tenue le 29 mars pour les présidents des conseils d'administration, une présentation du projet de loi a été faite, mais plus particulièrement sur l'évolution des conseils d'administration et leur éventuelle transformation en conseil d'établissement. Il s'agit d'une transformation majeure, car notre conseil d'administration cessera lors de la création de l'agence Santé Québec. Nous avons convenu, lors de plénier et en fonction des informations que nous disposons à ce moment-ci de faire l'analyse plus spécifique du projet de loi sur les impacts et la pérennité de l'Institut comme organisation ainsi que nos préoccupations en regard de la vigie de gouvernance. Le président informe que lors de la création Santé Québec, le conseil d'administration serait dissout et les membres nommés par Santé Québec. Dans ce contexte, il a été convenu que le comité de gouvernance identifierait les facteurs d'intervention et présenterait au ministère les modalités de ceux-ci, et ce, afin de faire valoir les spécificités de l'Institut. Ces modalités seraient présentées et proposées aux instances, au conseil d'administration et au ministère. Suite aux événements malheureux des dernières semaines, impliquant des personnes souffrant de maladie santé mentale, le président fait un résumé des actions prises et nous informe de la lettre envoyée au ministre Carmant afin de proposer des actions, dont la mise en place d'une instance de partage d'information avec l'ensemble des acteurs. La PDG précise que le ministre Carmant a pris connaissance de cette correspondance dans les heures qui ont suivi l'envoi, correspondance qui a été reçue favorablement et positivement. Maintenant, nous sommes en attente des suites. Le président demande à ce que cette lettre soit partagée avec les membres du conseil d'administration. Celle-ci sera déposée sur la plateforme IdConcerto.
5.	MOT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE Covid L'Institut a connu une importante vague en décembre et janvier dernier. Depuis, nous pouvons annoncer que la présence de la Covid autant à l'interne qu'à l'externe est en diminution. Cependant, plusieurs modalités concernant les dépistages et les mesures PCI sont toujours d'actualité au sein des établissements du RSSS. Nous suivons de près ces modalités et dès que nous pourrions annoncer les allègements, un communiqué vous sera acheminé. Colloque Le vendredi 17 mars s'est tenu le colloque : « Rebâtir la confiance : enjeux et défis en matière de violence conjugale » Il a permis aux participants de prendre connaissance des principaux constats du rapport « Rebâtir la confiance », déposé par les deux coprésidentes du comité d'experts mandatés par le gouvernement du Québec afin de mieux accompagner les victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale. Ce colloque fut un franc succès. Plus de 500 inscriptions, dont 250 participants en présentiel. Ce qui témoigne certainement de la vigueur du désir des intervenants à se mobiliser pour lutter contre cette problématique. Couverture médiatique importante

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	Suite à l'augmentation marquée des drames humains qui frappent actuellement la province du Québec, l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel ainsi que ses psychiatres et professionnels ont grandement été sollicités par les médias au cours des dernières semaines étant donné leur expertise connue et reconnue en psychiatrie légale. Des échanges ont eu lieu avec le comité de la valorisation de la mission universitaire constitué de professionnels intersectoriels, ainsi que des échanges intra interministériels afin de bien sensibiliser nos sous-ministres de la situation. Plan d'organisation La PDG informe que les étapes importantes de la cogestion sont franchies. Les porteurs sont nommés et seulement deux postes sur 22 sièges vacants demeurent. Beaucoup de travail à venir pour appliquer au quotidien cette cogestion, nous serons accompagnés par les HEC. Tournée de la PDG La PDG informe de sa prochaine tournée qui débutera en avril. Tout le monde qui le souhaite pourra participer aux rencontres.
6.	PROJET DE MODERNISATION Étant donné les pannes de courant qui sévissent dans la région montréalaise et la couronne nord, Mme Côté se voit dans l'obligation de reporter la présentation lors de la prochaine séance du conseil qui sera planifiée en mai.
7.	PLAN D'ACTION PERSONNE AVEC UN HANDICAP Mme Keskinbicak rappelle que l'Office des personnes handicapées du Québec met tout en œuvre pour faire du Québec une société plus inclusive. L'objectif est de réduire les obstacles rencontrés par les personnes handicapées, leurs familles et leurs proches. Une fiche synthèse est déposée avec le plan d'action présentant les éléments de celui-ci afin de le conseil d'administration l'adopte. Ce plan a été examiné par le comité des ressources humaines et des communications qui en fait la recommandation. Un souci de présentation (mise en page) est nommé par Mme Lamer en lien avec les années du bilan présenté. La modification sera apportée. Le président du conseil précise que le plan d'action peut, d'un premier regard paraître lourd, mais comme il s'agit d'un plan d'action transversal à l'ensemble des procédures et processus de gestion en ressources humaines, on peut anticiper que la tâche et les ajustements seront moins énormes que prévu. PROPOSITION CA-2023-015 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME RACHEL LAMER, APPUYÉ PAR MONSIEUR SERGE RÉGNIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :</i> • <i>D'approuver le plan d'action 2022-2023 ;</i>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	• Désigner les responsables du Comité de vigie sur le plan d'action 2022-2023 et surtout pour la mise en place du ce celui-ci qui devra être fait pour avril 2023 (Plan d'action annuel de 2023-2024). <i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i>
8.	DIRECTION DE LA RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE (DRE) : 8.1. Renouvellement d'attestation de recherche pour trois chercheurs réguliers : Une demande de renouvellement d'attestation de recherche a été déposée par la directrice de la recherche et de l'enseignement universitaire. Les membres ont reçu copie de la lettre d'accompagnement, de la fiche synthèse, et des curriculums vitae des chercheurs réguliers suivants : • Yanick Charette, Ph. D.; • Madame Audrey-Anne Dumais-Michaud, Ph. D.; • Monsieur Dave Holmes, Ph. D. Dans le but d'alléger le travail du Conseil d'administration et le suivi des dates d'échéance des attestations de recherche, nous proposons d'arrimer la période de validité des attestations de recherche. Celles-ci vaudraient pour une période de 3 ans, soit du 5 avril 2023 au 4 avril 2026. <i>PROPOSITION CA-2023-016</i> IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME CAROLLE BRABANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR ALAIN COUETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, conformément à l'article 2.8.1 § 10 du Cadre réglementaire pour une éthique des activités de recherche menée sous la responsabilité de l'Institut Philippe-Pinel de Montréal 4e édition (résolution CA-2017-055), autorise la demande de renouvellement d'attestation de recherche pour ces trois chercheurs réguliers pour une période de trois ans, soit du 5 avril 2023 au 4 avril 2026. <i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i> 8.2. Renouvellement d'attestations de recherche pour deux chercheuses associées;

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	Une demande de renouvellement d’attestation de recherche pour deux chercheuses associées a été déposée par la directrice de la recherche et de l’enseignement universitaire. Les membres ont reçu copie de la lettre d’accompagnement, de la fiche synthèse, et des curriculums vitae des chercheuses associées : • Madame Marie-Hélène Goulet, Ph. D.; • Madame Laurence Roy, Ph. D. Dans le but d’alléger le travail du Conseil d’administration et le suivi des dates d’échéance des attestations de recherche, nous proposons d’arrimer la période de validité des attestations de recherche des chercheuses concernées. Celles-ci vaudraient pour une période de 3 ans, allant du 5 avril 2023 au 4 avril 2026. PROPOSITION CA-2023-017 IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME MARCELLE LAJOIE, APPUYÉ PAR CAROLLE BRABANT ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, conformément à l’article 2.8.1 § 10 du Cadre réglementaire pour une éthique des activités de recherche menée sous la responsabilité de l’Institut Philippe-Pinel de Montréal 4e édition (résolution CA-2017-055), autorise la demande de renouvellement d’attestation de recherche pour ces deux chercheuses associées pour une période de trois ans, soit du 5 avril 2023 au 4 avril 2026. <i>La proposition est adoptée à l’unanimité.</i> 8.3. Ajout d’une nouvelle membre au comité scientifique de l’INPL-PP Le président du comité, monsieur Jean Proulx, souhaite ajouter une nouvelle membre au comité afin de combler la place anciennement occupée par la docteure Renée Roy, qui siégeait à titre de membre du CMDP. Il s’agit de la docteure Catherine Chartrand, professeure adjointe de clinique au département de psychiatrie et d’addictologie de l’Université de Montréal, psychiatre et responsable de la coordination des stages de résidence en psychiatrie à l’Institut. PROPOSITION CA-2023-018 IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME MICHÈLE GOYETTE, APPUYÉ PAR MADAME CAROLLE BRABANT ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, conformément à l’article 2.8.1 § 1^o du Cadre réglementaire pour une éthique des activités de recherche menées sous la responsabilité de l’Institut Philippe-Pinel de Montréal 4^e édition (résolution CA-2017-055), autorise l’ajout de la docteure Catherine Chartrand comme membre du comité scientifique, et ce, à compter de ce jour.

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<i>La proposition est adoptée à l'unanimité</i>
9.	CONSEIL DES MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS (CMDP) : 9.1. Preuve de responsabilité professionnelle dentiste et pharmaciens; Les membres ont pris acte de la preuve de responsabilité professionnelle du dentiste et des pharmaciens. 9.2. Recommandation de nomination de Dr Antoine Perreault, psychiatre; 9.3. Recommandation de nomination de Dr Amar Boudjerida, omnipraticien; 9.4. Recommandation de nomination de Dr Benoit Paquet, omnipraticien; 9.5. Demande de changement de statut de Dr Martin Gignac, psychiatre; 9.6. Lettre de démission de M. Sébastien Larose, pharmacien. Les membres ont pris connaissance des nominations du comité exécutif du CMDP, du changement de statut et de la démission d'un membre du CMDP. Le président du conseil suggère une résolution de groupe pour les recommandations des docteurs Antoine Perreault, Amar Boudjerida, Benoit Paquet, du changement de statut du docteur Martin Gignac et à la démission du monsieur Sébastien Larose. La présidente-directrice générale souligne que deux nominations concernent des omnipraticiens. Très bonne nouvelle, car Dr Mansour était seul depuis plusieurs mois. Monsieur Brunelle propose d'approuver ces recommandations en une seule proposition. Les membres de conseil sont en accord avec cette proposition. PROPOSITION CA-2023-019 IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME RACHEL LAMER, APPUYÉ PAR MONSIEUR ALAIN COUETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel sur les recommandations du comité exécutif du CMDP approuve les nominations à titre de membres associés des docteurs : Antoine Perreault, psychiatre (2023-018), Amar Boudjerida (2023-019) et Benoit Paquet (2023-020). Du changement de statut du docteur Martin Gignac à titre de membre actif (2023-021) et de la démission de M. Sébastien Larose en tant que pharmacien (2023-022). <i>La proposition est adoptée à l'unanimité</i>
10.	AFFAIRES FINANCIÈRES : 10.1. Suivi période 12; Les membres ont reçu une fiche synthèse avec le rapport de suivi budgétaire de la période 12 de l'exercice 2022-2023 pour information. Monsieur Bouchard résume le rapport et explique les ajustements effectués concernant les éléments non répartis au budget. On dénote la possibilité d'un surplus budgétaire d'environ 600 000.00 \$ qui correspond à la norme établie de 1% de du budget octroyé. Somme toute, le rapport financier fait état d'une saine gestion financière.

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	La projection financière au 31 mars 2023 est présentée et nous prévoyons un équilibre budgétaire. 10.2. Rapport financier trimestriel AS-617 de la période 12 Une fiche synthèse décrivant les éléments du contexte et un projet de résolution ont été soumis aux membres pour approbation du rapport financier AS-617 de la période 12 se terminant le 25 février 2023. On informe que le rapport financier a fait l'objet d'une analyse par le comité de vérification lors de sa rencontre du 24 octobre dernier et que celui-ci en fait la recommandation suivante : • ATTENDU les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001); • ATTENDU QUE selon le Manuel de gestion financière publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations; • ATTENDU QUE l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) oblige le président-directeur général à présenter au conseil d'administration de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre. PROPOSITION CA 2023-020 IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN COUETTE, APPUYÉ PAR MADAME RACHEL LAMER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ : • D'adopter le rapport trimestriel de la période 12 de l'exercice financier 2022-23 de l'Institut de psychiatrie légale Philippe-Pinel comme présenté, soit un rapport se traduisant par une prévision d'un résultat combiné du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations au montant de 0\$; • Les prévisions incluent les éléments suivants : ○ Nos projections tiennent compte du règlement complet du compte à recevoir de 2021-22 pour le coût des indexations salariales. Étant donné que l'écart de financement est toujours supérieur à 10% des coûts réels, et tel que spécifié dans la lettre du sous-ministre M. Pierre-Albert Coubat du 17 mai 2022, l'établissement a conservé son compte à recevoir de 502 145\$. Les pièces justificatives probantes ont déjà été transmises à l'équipe de Mme Deslauriers (8 juillet 2022) et sont toujours disponibles sur demande; ○ Nos projections tiennent compte d'un montant à recevoir de 495 008\$ pour la récurrence des indexations salariales de 2021-22 pour 2022-23. L'établissement a déjà communiqué avec le MSSS à cet effet; ○ Nos projections tiennent compte d'un compte à recevoir de 2 163 062\$ pour la COVID19;

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	○ Nos projections tiennent compte d'un financement de 1 125 731\$ pour l'implantation de la dernière phase du plan clinique. ● D'autoriser la présidente ou le président du conseil d'administration et la présidente-directrice générale ou le président-directeur général à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes. <i>La proposition est adoptée à l'unanimité</i> 10.3. Octroi de contrat; L'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel (INPLPP) désire faire l'acquisition d'un progiciel composé de 6 applications clés afin de travailler dans un seul et même environnement intégré. Ce progiciel est composé du remplacement de l'index patient et du système de gestion des arrivées, départs et transferts (ADT). Il prévoit aussi l'ajout d'applications pour la gestion des activités professionnelles, la gestion des rendez-vous, la gestion des documents électroniques, les demandes de services et communications électroniques et les prêts de dossiers. M. Bouchard précise que c'est un système convivial et que ces applications sont utilisées par la majorité du réseau. Un descriptif du contrat est présent aux administrateurs : ● Fournisseur : Logibec.inc.; ● Montant du contrat : 1 623 685.06 \$; ● Durée du contrat : 3 ans; ● Date de début anticipée : Mai 2023. En conformité avec la politique d'approvisionnement, tout contrat de plus de 1 500 000 \$ doit être approuvé par le conseil d'administration de l'établissement. Donc, après présentation de la fiche synthèse, les administrateurs autorisent l'octroi du contrat relatif au remplacement de l'index patient et de l'ADT et ajout d'un système de gestion des activités professionnelles et de gestion de la documentation électronique. PROPOSITION CA-2023-021 IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN COUETTE, APPUYÉ PAR MADAME MICHÈLE GOYETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe, sur recommandation du comité de vérification, autorise la présidente directrice générale à signer le contrat relatif au remplacement de l'index patient et de l'ADT et ajout d'un système de gestion des activités professionnelles et de gestion de la documentation électronique. <i>La proposition est adoptée à l'unanimité</i> 10.4. Stationnement – grille des tarifs

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	Conformément à la circulaire 2020-019 - Directive aux activités de stationnement des établissements, un établissement est responsable de l'application des directives relatives à la tarification, y compris du respect de celles figurant à la grille de tarification jointe en annexe de cette circulaire. Cette grille de tarification doit être autorisée par son conseil d'administration annuellement. PROPOSITION CA-2023-022 Les membres ont pris connaissance des nouveaux tarifs figurant à l'annexe et autorisent la nouvelle tarification. IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME CAROLLE BRABANT, APPUYÉ PAR MADAME RACHEL LAMER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe, sur recommandation du comité de vérification, approuve la nouvelle grille de tarification émise par l'entremise de la circulaire 2020-019. La proposition est adoptée à l'unanimité
11.	POINTS D'INFORMATION : 12.1. <i>Compte-rendu du comité de gouvernance et d'éthique,</i> Le comité prévu le 22 mars 2023 a été annulé. 12.2. <i>Compte-rendu du comité de vigilance et de la qualité</i> La présidente du comité fait état des points discutés lors de la dernière rencontre du comité de vigilance et de la qualité qui s'est tenue le 22 mars 2023. • Recrutement de deux médecins omnipraticiens; • Délais des délinquants dangereux à contrôler (EDD-C,), il est rappelé qu'il ne s'agit pas de patients de l'Institut, mais bien des évaluations demandées par le ministère de la Justice et que trois établissements devaient faire ces évaluations, alors que la majorité est complétée par l'Institut. On constate une amélioration des délais; • Présentation du document concernant la synthèse des recommandations des différentes instances (ordre professionnel, collège des médecins, protecteur du citoyen, etc.). Un modèle de rapport a été présenté et le comité est satisfait du celui-ci; • Présentation du rapport sommaire de la commissaire locale aux plaintes et à la qualité, on dénote une légère diminution des plaintes par rapport à l'année dernière; • Présentation du plan de rattrapage; • Présentation de nouveaux indicateurs (hygiène dans les chambres et sorties dans la petite cour); • Présentation du tableau des politiques sur le milieu de vie;

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	• Suivi sur Agrément Canada, prochaine visite en 2024, deuxième visite en 2026; • Présentation de la salle de pilotage suivi au comité de vigilance et de la qualité.
	12.3. Compte-rendu du comité des ressources humaines et communications La présidente du comité fait état des points discutés lors de la dernière rencontre du comité des ressources humaines et communications tenue le 31 mars. • Revue des indicateurs, en général les cibles sont atteintes sauf l’appréciation au travail et le temps supplémentaire. Très bonne nouvelle, on constate une baisse de l’assurance salaire et des cas de santé et sécurité; • Plan d’organisation, effort pour s’assurer d’une communication efficace à l’interne; • Plan de communication est suivi à chaque rencontre, élément nouveau, action spécifique un rapport régulier sera présenté et non annuellement. Ainsi que la tournée de la PDG; • Le plan national en santé et sécurité qui est obligatoire et l’échéancier doit être respecté. Nous avons demandé aux ressources humaines de prioriser les actions et de mettre l’emphase sur les actions donnant des résultats à court terme; • Un bulletin faisant un résumé des droits et obligations de l’Institut dans un contexte de négociation est présenté aux membres du comité, ainsi qu’une décision du TAT suite à un refus de travail des ISPS donnant raison à l’employeur.
	12.4. Compte-rendu du comité de vérification Le président du comité fait état des points discutés lors de la dernière rencontre du comité de vérification qui s’est tenue le 4 avril 2023. Outre les 4 points discutés à l’ordre du jour, une rencontre avec la firme Raymond Chabot Lyon Thornton a eu lieu afin de discuter de la démarche de l’audit qui se terminait le 31 mars 2023. Le premier constat est que l’institut respect les règles lors des appels d’offres. Cependant quelques irrégularités mineures ont été constatées et un plan d’action sera identifié pour corriger ces irrégularités dans la prochaine année.
	12.5. Activités de la Fondation Pinel. Docteure France Proulx étant absente, Mme Boily informe que lors de la dernière réunion qu’une proposition de soutien financier par l’Université de Montréal a été acceptée afin de soutenir l’arrivée de nouveaux chercheurs avec nous. Un rapport a été déposé sur l’utilisation d’une subvention en lien avec un projet d’art thérapie impliquant les patients et une journaliste.
13.	PÉRIODE DE HUIS CLOS ENTRE LES ADMINISTRATEURS DU C.A. Il y a eu période de huis clos entre les administrateurs du C.A.
14.	PROCHAINE SÉANCE

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	La prochaine séance régulière du conseil d'administration se tiendra le mercredi 14 juin 2023 à 19 h. Une réunion aura lieu en mai afin d'approuver le budget en cours. Date à déterminer.
15.	LEVÉE DE LA SÉANCE PROPOSITION CA-2023-023 <i>L'ordre du jour étant épuisé, IL EST RÉSOLU de lever la séance à 20 h 55.</i>

(Original dûment autorisé)

André Brunelle
Président du conseil d'administration

PV-CA-2023-04-05
Approuvé le 18 mai 2023

(Original dûment autorisé)

Manon Boily
Présidente-directrice générale et
secrétaire